



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de HOMÉCOURT (Meurthe-et-Moselle)
9 rue Georges Clemenceau

PROCES VERBAL

Séance du 10 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation en date du 4 juillet 2025

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 24

Conseillers représentés : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Homécourt, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean TONIOLO, Maire de la ville.

Etaient présents : Mmes et MM : TONIOLO Jean – BORSERINI Laetitia - GRIVEL Lionel – GIORGETTI Laurence - ROVARIS Pascal – INNOCENTI Marie-Thérèse – CHIARELLI Cécile – VALENTI Romain – FERRARI Nadine – DISCONTIGNY Monique – GOETZ Magdalena - REGGIANINI Hervé – TONIOLO Philippe - RIBAU Michel – HALFTERMEYER Patrick – BOUCHAKOUR Nordine - WEISS Frédéric – CHIARELLI Julie – MOCCHETTI Mireille - VAQUANT Gérard - GIOVANNELLI Bernadette – INNOCENTI Amerigo - FEUILLET Bruno – HARO Noam.

Absents représentés : Mmes et MM : SEGAUX Sébastien représenté par REGGIANINI Hervé – VIDILI Mélissandre représentée par VALENTI Romain – HAMM Corinne représentée par GIORGETTI Laurence - MANGEL Christine représentée par BOUCHAKOUR Nordine – ALOUANE Yann représenté par TONIOLO Jean.

Secrétaire de séance : HARO Noam

Désignation d'un secrétaire de séance

Rappel de l'ordre du jour :

I°/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

II°/ Services techniques – Présentation de rapports d'activités

Point global sur les économies d'énergies générées par la Ville

1° / Présentation du rapport d'activité de GRDF

2° / Présentation par VEOLIA d'un rapport concernant les économies de gaz réalisées par la Ville

3° / Présentation par SPIE des économies réalisées par le remplacement de 1100 points d'éclairage public par du LED

III° / Urbanisme

1° / Rétrocession d'une parcelle au profit de la commune

2° / Point sur le programme OPAH – RU, rue de la Commune de Paris

IV° / Finances

1° / Ajustement des tarifs Voyage Séniors

2° / Aide communale à l'achat de récupérateurs d'eau

V° / Scolaire

Aide forfaitaire sans condition de ressources aux étudiants en études supérieures

VI° / Police Municipale

Partenariat entre les Polices municipales des villes d'Auboué et d'Homécourt

VII° / Élus

1°/ Désignation des délégués de syndicats intercommunaux et autres délégués

2°/ Composition des commissions municipales – modification n°5

3°/ Remboursement de frais de déplacement à un élu

Procès-Verbal

Le Maire s'est exprimé en ouverture du conseil municipal pour indiquer que le projet municipal avance et se renforce grâce à l'engagement déterminé de son équipe municipale et de l'administration communale. L'élection intermédiaire de septembre 2024, a confirmé, sans appel, la confiance des électeurs dans son projet et son équipe d'élus. Elle a confirmé sa légitimité à poursuivre et à améliorer le projet qui façonne la transformation de la ville d'Homécourt et son avenir. Il a regretté que ces adversaires politiques ont fui la responsabilité de se voir confier un mandat et de siéger au conseil municipal au fil des démissions constatées.

Monsieur le Maire a fait une présentation des programmes festifs et sportifs de l'été entre la fête nationale sur les berges de l'Orne avec son lot de concerts, le 16 juillet au stade Yvan TEPUS, le match de reprise du FC Metz contre l'US Mondorff, le 1^{er} Août le match de l'équipe de l'ASNL et de l'UNFP, le 15 août la guinguette au bord de l'Orne et son concert, du 20 au 24 août l'événement ULTIMATE NINJA à la salle des Sports, le 30 août la fête du Sport et des associations, le 6 et 7 septembre la fête patronale et la brocante et sans oublier le repas des Séniors le 28 septembre.

Il a également évoqué une rentrée scolaire 2025 en effervescence, pour une pleine réussite des élèves ainsi que la poursuite d'une batterie d'actions d'accompagnement communale pour les familles avec l'ouverture d'une classe de primaire à l'école Joliot Curie, la rénovation de salles de classes, l'achat de mobilier, de fournitures scolaires, la gratuité du bus scolaire communal ainsi que la délivrance de bons d'achats à chaque élève et étudiant et des bourses aux étudiants.

Dans le cadre de l'exigence d'accueil du périscolaire posée par Monsieur le Maire, un travail est engagé avec l'OLC, qui a compétence de l'organisation et du financement du périscolaire, en vue de l'améliorer.

Les travaux d'amélioration du cadre de vie des habitants se poursuivent et s'amplifient dans la ville par la requalification de la voirie de la 2^{ème} tranche de la rue Henri Barbusse et l'opération de la requalification urbaine de la rue de la commune de Paris. Il remercie à cet effet Lionel GRIVEL et les services techniques.

Monsieur le Maire indique que l'achat des 2 parcelles destinées à la future construction de la salle polyvalente est réalisé et que les comités de pilotage ont lieu à un rythme soutenu afin de caler les caractéristiques de cette future réalisation d'envergure.

L'ordre du jour est ensuite développé.

I°/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025 – Annexe n° 1

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II°/ Services techniques – Présentation de rapports d'activités

1° / Présentation du rapport d'activité de GRDF

2° / Présentation par VEOLIA d'un rapport concernant les économies de gaz réalisées par la Ville

3° / Présentation par SPIE des économies réalisées par le remplacement de 1100 points d'éclairage public par du LED

...

Ce point inscrit à l'ordre du jour présente les rapports d'activités d'entreprises (Véolia, SPIE et GRDF) démontrant les économies d'énergies générées par la ville réalisées grâce aux différents travaux d'envergure qui ont été engagés.

L'entreprise Véolia avec qui nous avons signé un contrat de performance énergétique en 2021 a présenté la baisse de consommation de gaz mesurée sur l'ensemble des bâtiments communaux de 36% en 2024/2017. Cette économie est permise grâce à l'installation des différents matériaux de chauffage performants installés, de travaux d'isolation et d'un partenariat entre les services de la ville et l'entreprise. Il reste encore à faire des améliorations dans quelques infrastructures communales.

L'entreprise SPIE a présenté le bilan des performances de consommation d'électricité liées à la transformation des 1 100 points LED de l'éclairage public de la ville. Cette rénovation de 1 171 120 € a permis de réduire de 76 % la consommation d'électricité de la ville entre 2021 et avril 2025.

Monsieur le Maire affirme que les choix politiques, engagés par son équipe dès 2020, en matière de performances énergétiques ont permis d'amortir et de réduire la facture énergétique de la ville alors que la flambée des prix liée aux conséquences des crises Covid et des conflits internationaux impacte les budgets des collectivités. L'emprunt de 2 millions d'euros contracté par la ville afin de réaliser en partie ces travaux, à un taux à 0,79 %, fut plus que pertinent.

L'entreprise GRDF a présenté son rapport d'activité annuel concernant le contrat de concession qui la lie à la ville pour 30 ans en terme de service public. Un débat s'est engagé autour de la méthanisation.

Les rapports présentés par les entreprises sont joints à ce compte rendu.

III° / Urbanisme

1° / Rétrocession d'une parcelle au profit de la commune

Lionel GRIVEL Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme présente le sujet. Il s'agit de la rue des Platanes, dont certains habitants sont également propriétaires de parcelles constituant la voirie ou le trottoir.

Il est proposé qu'au fil des cessions des immeubles, il soit envisagé la rétrocession de ces parcelles à la commune.

La délibération suivante a été adoptée :

Délibération n° 2025-10-07-01/2.2 : Rétrocession parcelle AE 1352 au profit de la commune (il s'agit de la récupération de la voirie rue des Platanes)

Le rapporteur, Monsieur Lionel GRIVEL, Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme, a exposé que ;

Vu la situation actuelle de la rue des Platanes, où certaines parcelles constituant la voirie ou le trottoir restent de propriété privée ;

Vu la volonté de la Ville de régulariser ces situations foncières pour simplifier la gestion et l'entretien des espaces publics ;

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 2 juillet 2025 ;

Considérant que la commune assure déjà l'entretien et la gestion de la voirie située rue des Platanes ;

Considérant que la commune souhaite proposer aux nouveaux acquéreurs le rachat à l'euro symbolique des parcelles constituant la voirie ou le trottoir ;

Considérant que la parcelle AE 1352, propriété de Monsieur REZALI Mohamed, d'une surface de 44 m², est concernée par cette démarche ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, décide à l'unanimité :

DE PROPOSER à Monsieur REZALI Mohamed l'acquisition par la commune de la parcelle AE 1352 pour la somme symbolique d'un euro.

D'INTÉGRER ladite parcelle dans le domaine public communal une fois l'acte de cession signé.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires.

2° / Point sur le programme OPAH – RU, rue de la Commune de Paris

Jean TONIOLO présente ce point, relatif à la démolition de certains immeubles sis rue de la Commune de Paris, rachetés en amont par la ville afin de requalifier cette rue et de la sécuriser.

La maison LOUISON va être démolie mais au préalable il est effectué la déconnexion des réseaux gaz, électricité, orange et câble, puis le désamiantage des immeubles.

Le dossier de rachat de la maison MORANDINI pour lequel Monsieur le Maire a fait une proposition aux héritières de racheter cette ruine au juste prix de 6 000 € pouvant éventuellement aller jusqu'à 10 000 € pose une négociation difficile. La proposition de la ville formulée par la ville s'établit à partir de l'estimation faite par un étude de l'OLC dans le cadre de l'opération de l'OPA-RU de 60 000 € déduction faite de son coût de démolition estimée à plus de 50 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il ne cédera pas sur cette proposition de prix proposée et que si cela est nécessaire, il actionnera le levier d'une préemption possible dans le cadre de l'OPA-Ru et du programme Petites Villes de Demain. Il rappelle, suite à la question formulée par l'opposition, que le programme PVD n'apporte aucune subvention à la ville pour ce faire et qu'il le déplore. Il n'a pas manqué de dénoncer à Madame la sous-préfète cette situation lors de son dernier rendez-vous à la sous-préfecture.

Monsieur Gérard VAQUANT insiste et défend la position de Madame MORANDINI. Monsieur le Maire lui indique qu'un expert a été mandaté par la ville pour faire une estimation précise de l'état de cette ruine et invite l'élu d'opposition à rester dans son rôle de conseiller municipal sans déborder dans celui d'un agent immobilier.

C'est une simple présentation du programme, il n'y a pas de vote à effectuer.

IV° / Finances

1° / Ajustement des tarifs Voyage Séniors

Nordine BOUCHAKOUR, Adjoint au Maire délégué à la commission Santé-Handicap-Personnes âgées, est le rapporteur de ce point.

Il expose que ce projet est l'initiative de la ville et a été mis en œuvre à la demande des citoyens.

Il regrette que le bus de 53 places ne fût pas occupé en totalité, mais il explique que les délais étaient un peu courts pour l'organisation, les réservations et les inscriptions. Il remercie les membres de la commission santé, handicap, personnes âgées.

Présent au départ au côté de Monsieur le Maire et des élus et au retour des participants, il témoigne qu'ils étaient très satisfaits et qu'ils seraient enchantés que cela soit réitéré l'année prochaine. Il précise que 32 homécourtois étaient inscrits et 5 personnes extérieures.

La délibération du 25 mars 2025 indiquait certains montants, mais il manquait en partie la prise en compte du coût pour des chambres individuelles. Après présentation des différents tarifs, il convient donc de revoir cette dernière délibération en définissant de nouveaux tarifs.

Cécile CHIARELLI, ayant accompagné ce voyage, est intervenue, et confirme que tous les Séniors étaient enchantés et qu'ils demandent le renouvellement de cette opération.

Monique DISCONTIGNY a également accompagné ce voyage.

La prise en charge par la commune de ce séjour est de 5 330 €.

Après ces échanges, a été adoptée la délibération suivante :

Délibération n° 2025-10-07-02/2.2 : Voyage Séniors : Tarifs

Le rapporteur, Nordine BOUCHAKOUR, Adjoint au Maire délégué à la commission Santé, Handicap et Personnes âgées ;

Dans le cadre du « voyage Séniors » organisé par la municipalité à Münster du 23 au 27 juin 2025, il convient de redéfinir les différents tarifs du séjour.

De ce fait, la présente délibération annule et remplace la délibération n°2025-03-25-04/8.2 du 25 mars 2025.

Pour rappel, un séjour à destination des séniors est organisé du 23 au 27 juin 2025 en Alsace comprenant le voyage en bus et la pension complète sur 5 jours et 4 nuits.

Le plein tarif est proposé à 404 € par personne en chambre double ou à 481 € par personne en chambre individuelle (soit un supplément chambre individuelle de 77 € par personne)

Sous conditions de ressources, les participants peuvent bénéficier d'une aide de l'ANCV (d'un montant de 176€) et d'une participation de la commune pour les résidents Homécourtois d'un montant de 90 €.

De ce fait, les tarifs définitifs au titre de ce voyage sont les suivants :

Tarif 1 : 404 € par personne pour un plein Tarif en chambre double

Tarif 2 : 481€ par personne pour un plein Tarif en chambre individuelle

Tarif 3 : 228 € par personne pour un Tarif extérieur en chambre double (avec aide ANCV)

Tarif 4 : 305 € par personne pour un Tarif extérieur en chambre individuelle (avec aide ANCV)

Tarif 5 : 138 € par personne pour un Tarif Aidé en chambre double (résidents de Homécourt sous conditions de ressource et avec aide ANCV)

Tarif 6 : 215 € par personne pour un Tarif Aidé en chambre individuelle (résidents de Homécourt sous conditions de ressource et avec aide ANCV)

Précise que le paiement en deux ou trois fois maximum est autorisé.

Précise que les recettes seront encaissées par le biais de la Régie communale de Recettes Multiproduits.

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 2 juillet 2025 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, à l'unanimité,

- Valide les six tarifs ci-dessus
- Autorise le paiement en plusieurs fois et l'encaissement via la régie communale

2° / Aide communale à l'achat de récupérateurs d'eau

La présentation de ce point est effectuée par Pascal ROVARIS, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Budget.

Il précise qu'une délibération avait été prise pour cette aide, dans le cadre du développement durable, le 18 mars 2021, et prévoyait la mise en place de cette aide pour la durée du mandat.

Mais de nouvelles élections ayant eu lieu en septembre 2024, il convient de délibérer à nouveau pour ce mandat, à échéance de mars ou avril 2026.

Pascal ROVARIS précise que l'aide sera versée aux demandeurs sur présentation de la facture.

Après ces échanges, a été adoptée la délibération suivante :

Délibération n° 2025-07-10-03/7.5.1 : Participation de la Commune pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie

Le rapporteur, Pascal ROVARIS, adjoint au Maire, délégué à la commission finances et budget, explique que :

Dans le cadre de l'action « Développement durable » dans la gestion des ressources en eau et en partenariat avec le Syndicat Intercommunal « Orne Aval », il est possible d'aider les administrés à acquérir un récupérateur d'eau pluviale.

Vu la délibération du 18 mars 2021 prévoyant ladite aide pendant toute la durée du mandat ;

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 2 juillet 2025 ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'aider les administrés à acquérir un récupérateur d'eau pluviale,

Définit l'éligibilité de l'aide sous les conditions suivantes :

1. Une seule demande de subvention par habitation et par propriétaire
2. Le récupérateur d'eau doit avoir la capacité de retenue allant jusqu'à 1000 litres maximum
3. Le bénéficiaire du récupérateur d'eau s'engage à ne pas réinjecter l'eau collectée dans le réseau d'assainissement

Fixe la participation communale à hauteur de 33 % TTC de l'achat de tout récupérateur (aide plafonnée à 30 euros)

Précise que l'opération est mise en place à compter du 6 octobre 2024 pour la durée du mandat.

Précise que cette aide est cumulable avec celle allouée par le Syndicat Intercommunal « Orne Aval »

V° / Scolaire

Aide forfaitaire sans condition de ressources aux étudiants en études supérieures

Marie-Thérèse INNOCENTI, Adjointe au Maire déléguée à la commission Affaires scolaires, explique qu'un changement est effectué sur les modalités d'octroi d'aides aux étudiants. Jusqu'alors, des bourses communales d'études supérieures étaient accordées selon des critères de revenus. Elles sont dorénavant prises en charge par le CCAS. Il est à présent proposé d'accorder une aide d'un montant de 120 € aux étudiants sans condition de ressources.

Il convient d'établir une nouvelle délibération.

Après ces échanges, a été adoptée la délibération suivante :

Délibération n° 2025-07-10-04/8.1 : Aide forfaitaire sans condition de ressources aux étudiants en études supérieures sans condition de ressources

Le rapporteur, Marie-Thérèse INNOCENTI, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires a exposé que :

Vu la délibération en date du 24 mars 2022 relative à l'octroi des bourses communales d'études supérieures ;

Rappelle que ladite délibération prévoyait que l'octroi s'établissait sur des critères de revenus, que les bénéficiaires devaient être domiciliés à Homécourt au moment de la rentrée scolaire et être âgés de 25 ans dans l'année ;

Considérant qu'il convient de procéder à une modification des modalités d'attribution des bourses communales ;

Vu l'avis du bureau municipal en date du 2 juillet 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE que la somme de 120 € sera allouée individuellement, par virement bancaire, sur présentation du certificat de scolarité de l'année concernée et d'un relevé d'identité bancaire ;

DÉCIDE que la somme de 120 € sera allouée au titre de l'année scolaire 2025/2026 et pour les années scolaires à venir ;

DIT que le dépôt des demandes sera accepté de la rentrée de septembre jusqu'au 30 décembre de l'année en cours.

VI° / Police Municipale

Partenariat entre les Polices municipales des villes d'Auboué et d'Homécourt

Yann ALOUANE, Adjoint au Maire délégué à la commission Sécurité – Police municipale – Tranquillité des quartiers, étant absent, Jean TONIOLO se substitue à ce dernier pour apporter des explications concrètes sur ce partenariat entre deux Polices municipales.

Il s'agit en fait d'établir une collaboration uniquement sur des événements **ponctuels** durant 1 an. Il ne s'agit donc pas d'un partenariat systématique.

D'autre part, cette convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des deux parties.

Jean TONIOLO précise également que la commune d'Auboué a d'ores et déjà validé cette convention par délibération de son Conseil municipal.

Il convient de prendre une délibération.

Après ces échanges, a été adoptée la délibération suivante :

Délibération n° 2025-07-10-05/6.1: Convention de partenariat entre les Polices Municipales d'Homécourt et Auboué – Autorisation de signature

Le rapporteur, Monsieur Jean TONIOLO, Maire de la ville, a exposé que ;

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Considérant que dans un objectif de renforcement de la coopération Intercommunale et d'optimisation des moyens humains et matériels dans le domaine de la sécurité publique, les communes d'Homécourt et Auboué souhaitent établir une convention de partenariat entre leurs services respectifs de police municipale.

Considérant le projet de convention proposé,

Considérant que cette convention vise à formaliser les modalités de collaboration et d'assistance entre les agents de police municipale des deux communes, encadrée juridiquement les interventions conjointes ou coordonnées sur le territoire des deux communes, et permettre une mutualisation ponctuelle des effectifs en cas de besoin, dans le respect du cadre réglementaire fixé par le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que les impératifs communaux demeureront prioritaires s'agissant de la gestion du quotidien.

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 2 juillet 2025 ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur la Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'approuver les termes de la convention de partenariat entre les services de police municipale des communes d'Homécourt et Auboué.

D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

VII° / Élus

1°/ Désignation des délégués de syndicats intercommunaux et autres délégués

Jean TONIOLO explique que la Ville d'Homécourt est représentée par deux délégués titulaires au sein du Conseil d'administration de Ville Plurielle.

Outre le Maire, Nordine BOUCHAKOUR est l'autre délégué titulaire désigné précédemment.

Il conviendrait d'effectuer un changement de délégué pour des raisons de cohérence entre les délégations des conseillers municipaux et les différentes actions menées par Ville Plurielle.

En effet, Laëtitia BORSERINI, Vice-présidente du CCAS, a des relations régulières avec Ville Plurielle. D'autre part, elle peut se rendre plus facilement disponible que Nordine BOUCHAKOUR.

Après ces échanges, a été adoptée la délibération suivante :

Délibération n° 2025-07-10-06/5.3 : Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux et autres délégués - modification n° 1

Le rapporteur, Monsieur Jean TONIOLO, Maire de la ville, a exposé que ;

- Laëtitia BORSERINI remplacera Nordine BOUCHAKOUR au poste de délégué de l'association Ville Plurielle.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification n° 1 de la délibération du 6 octobre 2024 relative à la désignation des délégués des syndicats intercommunaux et autres délégués.

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 2 juillet 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Monsieur Nordine BOUCHAKOUR cède sa fonction de délégué à Madame Laëtitia BORSERINI, qui assurera désormais cette responsabilité au sein de l'association Ville Plurielle.

Ci-joint la liste modifiée.

Syndicats intercommunaux et autres délégations

- **Orne Aval (Syndicat des eaux de la vallée de l'Orne)**

Compétence Eau -1 délégué : Romain VALENTI

Compétence Assainissement - 2 délégués : Nordine BOUCHAKOUR – Michel RIBAU

- **Syndicat intercommunal de Gestion Forestière**

2 délégués : Frédéric WEISS – Gérard VAQUANT

- **SIVU – Fourrière du JoliBois**

2 délégués : Mireille MOCCHETTI – Nadine FERRARI

1 délégué suppléant : Michel RIBAU

- **Conseil syndical du Syndicat Intercommunal de suivi de la concession de distribution publique d'électricité de l'arrondissement de Briey-Longwy (SISCODELB)**

1 titulaire : Nordine BOUCHAKOUR

1 suppléant : Romain VALENTI

- **SPL X-DEMAT**

1 délégué : Corinne HAMM

- **SPL Orne THD**

1 délégué : Jean TONIOLO

- **Conseiller municipal en charge des questions de défense**

1 conseiller : Yann ALOUANE

- **Association Ville Plurielle**

2 délégués : Jean TONIOLO – Laetitia BORSERINI

- **Mission Locale**

1 délégué : Yann ALOUANE

- **SIRTOM**

Lionel GRIVEL – Patrick HALFTERMEYER – Michel RIBAU – Philippe TONIOLO

- **Commission d'appel d'offres du groupement de commande, suite à la convention conclue avec l'OLC, pour l'achat d'énergie (électricité)**

1 titulaire : Jean TONIOLO

1 suppléant : Lionel GRIVEL

2°/ Composition des commissions municipales – modification n°5

Jean TONIOLO expose la volonté de deux Conseillers municipaux d'intégrer des Commissions municipales.

Noam HARO souhaite intégrer les Commissions "Jeunesse et sports" – "Finances et budget" – "Conseil municipal des jeunes".

Bruno FEUILLET souhaite intégrer les Commissions "Travaux – Urbanisme – Circulation – Logement" – "Santé – Handicap – Personnes âgées".

Étant basé sur le volontariat récent de ces 2 conseillers et sur leurs disponibilités, cela permettrait ainsi une présence maximale des membres aux réunions des Commissions.

Après ces échanges, a été adoptée la délibération suivante :

Délibération n° 2025-07-10-07/5.3 : Constitution des commissions municipales - modification n° 5

Le rapporteur, Monsieur Jean TONIOLO, Maire de la ville, a exposé que ;

- Noam HARO souhaite intégrer les commissions suivantes :
 - Jeunesse et Sports
 - Finances / Budget
 - Conseil Municipal des Jeunes
- Bruno FEUILLET souhaite intégrer les commissions suivantes :
 - Travaux – Urbanisme – Circulation – Logement
 - Santé – Handicap – Personnes âgées

Le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer sur la modification n° 5 de la délibération du 6 octobre 2024 relative à la constitution des commissions communales.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE l'intégration de :

- Noam HARO aux commissions suivantes :
 - Jeunesse et Sports
 - Conseil Municipal des Jeunes
- Bruno FEUILLET aux commissions suivantes :
 - Travaux – Urbanisme – Circulation – Logement
 - Santé – Handicap – Personnes âgées

La liste modifiée et jointe en annexe.

3°/ Remboursement de frais de déplacement à un élu

Jean TONIOLO explique qu'il s'est rendu dans le Bas-Rhin accompagné de Pascal ROVARIS, à Strasbourg, à la rencontre des Séniors participant au voyage organisé par la Ville lors de l'une de leurs visites. Il s'est rendu à la suite à Muttersholtz pour visiter la réalisation d'une salle municipale multi-activités ainsi que l'entreprise MATHIS.

Monsieur ROVARIS ayant utilisé son véhicule personnel, il convient de procéder au remboursement de ses frais de déplacement et de péage.

Il est précisé que l'utilisation d'un véhicule électrique de la ville n'a pas été possible sur cette distance.

Les membres de l'opposition s'étonnent de ne pas bénéficier d'un état détaillé de cette demande de remboursement de frais engagés.

Pascal ROVARIS indique qu'il s'agit d'une erreur administrative et il procède à la lecture de cet état de frais d'un montant global de 362,17 €. (478 km x 0,697 + 29 € de péage autoroutier).

Après ces échanges, a été adoptée la délibération suivante :

Délibération n° 2025-07-10-08/5.6 : Frais de déplacements – ROVARIS Pascal, Maire adjoint

Le rapporteur, Monsieur Jean TONIOLO, Maire de la ville, a exposé que ;

- Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

- Considérant que Monsieur Pascal ROVARIS, Maire adjoint en exercice, délégué à la commission Finances a effectué un déplacement dans le cadre de ses fonctions ;

Après présentation d'un état de frais ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 4 juillet 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

DONNER rétroactivement mandat spécial à l'intéressé pour l'accomplissement des missions figurant sur l'état visé ci-dessus ;

DE prendre en charge et de rembourser les frais de transport exposés par Monsieur Pascal ROVARIS, pour un montant de 362,17 euros ;

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 24 voix "POUR" et 5 "ABSTENTIONS",

Divers autres points ont été évoqués. Les conseillers ont été informés de l'implantation d'une future chatterie sur la commune, ce qui permettrait de pouvoir réguler la stérilisation, et ainsi diminuer la reproduction de l'espèce.

La séance est levée à 21H30.

Homécourt, le 21 juillet 2025
Le Maire,
TONIOLO Jean

Le Secrétaire de séance,
HARO Noam